

Service
Poste
Activité

Désignation du produit dangereux

TC-CITROSAN SRM

Le produit contient: acide L-(+)-lactique, acide citrique, acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4-en C10-13

Dangers pour l'homme et l'environnement



Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

Mesures de protection et modes de comportement



Veiller à une bonne ventilation/aération du poste de travail.

Ne pas fumer, manger et boire dans les locaux de travail et de stockage. Ne pas conserver de produits alimentaires, de boissons ou de tabac.

Signaler immédiatement tout incident au supérieur. Effectuer avec précaution les réparations appropriées. Les conduites doivent être complètement vidées.

Faire attention lors de la dilution d'acides concentrés ou lors du mélange avec des lessives alcalines (alcalis, bases) - cela peut provoquer un très fort échauffement.

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).

Gants indiqués pour un contact prolongé: Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 480 min Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm.

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ≥ 30 min Epaisseur du matériau: ≥ 0.4 mm.

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166). L'utilisation d'un écran facial complet ou un autre dispositif de protection du visage est fortement recommandé lors de la manipulation des emballages ouverts ou si des éclaboussures peuvent se produire.

Protection du corps: Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire (EN 14605).

Protection respiratoire : Une protection respiratoire n'est généralement pas nécessaire. Éviter de respirer les vapeurs, les sprays, les gaz, les aérosols ou les poussières.

Comportement en cas de danger

Dans le cas d'une lutte contre l'incendie, se conformer exactement aux instructions d'exploitation.

Eteindre les plus petits incendies avec de la poudre d'extinction ou CO2 ou en pulvérisant un jet d'eau. Si c'est possible, diluer avec beaucoup d'eau.

Éviter de respirer la poussière, les vapeurs ou les gaz d'incendie - utiliser un appareil de protection respiratoire.

En cas de perte ou de fuite de liquide, informer immédiatement le supérieur ou la direction de l'exploitation.

Éviter le contact avec le sol, les surfaces et les eaux souterraines. Retirer le récipient (en cas de fuite) de la zone d'évacuation si cela est possible sans risques. Récupérer le produit qui fuit avec un matériau absorbant non combustible (par exemple du sable, de la terre, du kieselguhr, de la vermiculite), le ramasser et le stocker dans un conteneur à déchets étiqueté conformément aux réglementations légales locales / nationales pour élimination (regardez FDS partie 13). Au final éliminer les traces restantes avec de l'eau.

Premiers secours



Bien laver la peau contaminée avec de l'eau et du savon. Si la peau est humectée sur une grande surface, rincer immédiatement avec une douche d'urgence et retirer prudemment les vêtements contaminés.

Après contact avec les yeux, rincer immédiatement plusieurs minutes avec de l'eau et informer le supérieur. Après les soins de l'exploitation, consulter un oculiste.

Après ingestion, boire beaucoup d'eau, si c'est possible en ajoutant du charbon actif. Essayer autant que possible de ne pas vomir. En cas de perte de conscience, installer le patient dans une position latérale stable. Aller chez le médecin ou le faire venir.

Après inhalation, rechercher l'air frais, le calme et la chaleur. Si c'est nécessaire, consulter un médecin.

Secouriste - voir le plan d'alarme et d'urgence interne

Élimination des déchets



Absorber le liquide répandu avec un liant universel et tout comme pour les déchets, le remettre dans des récipients bien fermés au service compétent pour l'élimination. Les petites quantités diluées avec de l'eau peuvent être évacuées dans la canalisation.